

MARDI 16 FÉVRIER 2021

Exercice de mise en œuvre des PPMS dans tous les établissements scolaires de la région Normandie

Accident de transport de matières dangereuses



L'efficacité commence par un entraînement régulier !

Le transport de matières dangereuses.....	3
Que faire en cas d'accident de transport de matières dangereuses ?.....	5
L'exercice PPMS « risques majeurs » du 16 février 2021.....	6
Les modalités et les objectifs de l'exercice dans le contexte de la crise sanitaire....	6
Le scénario.....	6
L'alerte.....	7
L'exercice « cadre » de mise en œuvre de la cellule de crise.....	8
La séquence d'éducation aux risques majeurs.....	10

Le risque de transport de matières dangereuses (ou risque TMD) résulte de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs ou canalisations, etc.).

Les vecteurs de transport de ces matières dangereuses sont nombreux : routes, voies ferrées, mer, fleuves, canalisations souterraines et, moins fréquemment, transport aérien.

Les risques pour la population

Les produits transportés étant les mêmes que ceux employés ou fabriqués au sein des entreprises industrielles, les dangers et conséquences résultant d'un accident de transport de matières dangereuses sont identiques à ceux rencontrés dans le cadre du risque industriel (explosion, incendie, émission d'un nuage toxique) ou du risque nucléaire (risque radiologique).

L'industrialisation de la région a conduit à la multiplication des différents vecteurs de transport et des risques associés : plusieurs dizaines de millions de tonnes de matières dangereuses sont transportées annuellement dans les départements de Normandie.

Les risques en Normandie

Les transports par **voie routière** permettent d'assurer les échanges au sein des industries (petites, moyennes ou grandes), l'approvisionnement des stations services en carburant ou des coopératives agricoles en produits phytosanitaires. Les livraisons de gaz naturel et de fuel domestique sont également effectuées par le transport routier. En conséquence, **toutes les communes peuvent être concernées par les risques liés au transport de matières dangereuses.**

Les axes Paris-Cherbourg et Paris-Le Havre sont les principaux vecteurs du risque TMD par **voie ferrée**. D'autres gares réalisent des opérations de manutention et sont autant de sites à risques particuliers.

Le tissu dense des industries chimiques et pétrolières de la vallée de la Seine fait de ce **fleuve** un vecteur très important pour le transport de toutes sortes de marchandises (hydrocarbures divers, produits chimiques, propane, butane, ammoniac, liquides inflammables, explosifs...). Les barges d'hydrocarbures et de gaz de pétrole liquéfié destinées à approvisionner les dépôts de la région parisienne constituent 80 % du trafic de matières dangereuses en Seine.

Enfin, les conduites sous pression, de diamètre variable, déplacent de façon continue ou séquentielle des fluides ou des gaz liquéfiés. Ces **canalisations** sont principalement utilisées pour véhiculer du gaz naturel, des hydrocarbures et des produits chimiques. Le réseau de gaz naturel est implanté dans de nombreuses communes.

La prévention du risque

Une réglementation stricte est en place depuis de nombreuses années pour chacun des vecteurs de transport. Ces textes réglementaires (arrêtés, règlements, accords...) ont pour but d'organiser un dispositif de mesures préventives le plus complet possible.

Parmi les mesures préventives, on peut citer :

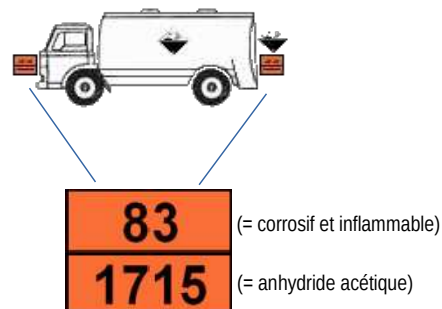
- la formation obligatoire de tous les conducteurs routiers de TMD ou de bateaux fluviaux ;
- les prescriptions techniques imposées dans la construction des véhicules, wagons, citernes, etc. ;
- les contrôles techniques des équipements de sécurité des moyens de transport ;
- la spécialisation des conditionnements selon la nature des substances transportées ;
- la réglementation particulière de la circulation et du stationnement des véhicules.

La signalisation

Tous les moyens de transport de matières dangereuses doivent comporter un dispositif visuel d'identification. Cette signalisation permet aux services de secours d'identifier à distance la marchandise transportée et les risques sous-jacents en cas d'accident.

Elle comprend :

- un panneau orange rétro-réfléchissant, placé à l'avant et à l'arrière ou sur les côtés d'une unité de transport, indiquant en haut le « code danger » (permettant d'identifier le danger) et en bas le code matière (permettant d'identifier la matière transportée).



	Premier chiffre du code danger Danger principal	Deuxième et troisième chiffres Dangers secondaires et subsidiaires
0		Absence de danger secondaire
1	Matière explosive	
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	
5	Matière comburante ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	Corrosif
9	Danger de réaction violente ou spontanée	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau	

- une étiquette de danger, en forme de carré posé sur la pointe, reproduisant le symbole de danger relatif au chargement :



Que faire en cas d'accident de transport de matières dangereuses ?

AVANT L'ACCIDENT

Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

Connaître les risques et les consignes.

PENDANT L'ACCIDENT

Protéger : Si vous êtes témoin d'un accident TMD, balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faites éloigner les personnes à proximité pour en interdire l'accès. Ne pas fumer.

Donner l'alerte : aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).

Dans le message, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;
- la présence ou non de victimes ;
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ;
- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger (panneau orange).

En cas de fuite de produit :

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact, se laver et, si possible, se changer) ;
- quitter la zone de l'accident ; s'éloigner perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours. Ne pas téléphoner inutilement afin de laisser les lignes libres pour les services de secours. Ne pas diffuser de rumeurs ou d'**informations non-vérfiées** sur internet ou les réseaux sociaux.

APRÈS L'ACCIDENT

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

Sites internet utiles :

Préfectures des départements normands :
www.calvados.gouv.fr www.eure.gouv.fr www.manche.gouv.fr
www.orne.gouv.fr www.seine-maritime.gouv.fr

Ministère de la transition écologique : www.georisques.gouv.fr

Gouvernement – site RISQUES – Prévention des risques majeurs :
www.gouvernement.fr/risques/risques-technologiques

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement :
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Les modalités et les objectifs de l'exercice dans le contexte de la crise sanitaire

Dans le contexte de la pandémie Covid-19, les modalités de réalisation des exercices de mise en œuvre des PPMS doivent être adaptées pour respecter les préconisations du protocole sanitaire applicable aux écoles et établissements scolaires.

Les gestes barrières doivent être appliqués.

Les exercices sont à réaliser de manière à éviter le brassage d'élèves et de personnels.

Chaque classe restera dans sa salle pendant la durée de l'exercice.

Un exercice « cadre » de gestion de crise est à privilégier.

En parallèle, des séquences d'éducation aux risques majeurs seront proposées aux élèves, dans leur classe, pendant la durée de l'exercice.

Objectifs d'un exercice « cadre » de gestion de crise face à un événement majeur :

- Entraîner les équipes de direction et les personnes ressources à mettre en œuvre la cellule de crise ;
- Tester le dispositif de communication interne* ;
- Gérer les communications externes.

**La coordination des échanges entre les salles de classe et la cellule de crise pourra être effectuée par les personnes identifiées comme « responsables de zone » dans le PPMS.*

Objectifs d'une séquence d'éducation aux risques majeurs pour les élèves

- Informer sur les procédures mises en place dans l'école/l'établissement
- Développer la culture du risque technologique

Le scénario

Le mardi 16 février 2021 vers 09h40, un accident impliquant un camion-citerne transportant des matières dangereuses se produit non loin de l'école/établissement scolaire. Le véhicule se renverse sur la chaussée avec son chargement de produits toxiques.

À 10h00 un nuage de gaz toxique se forme et est poussé par les vents dans la direction de l'école/établissement scolaire.

L'alerte

L'exercice sera l'occasion de tester différents dispositifs d'alerte :

- À 09h40, la préfecture pourra envoyer un message à tous les maires du département via son dispositif départemental de gestion de l'alerte locale automatisé (GALA). Il est demandé aux maires des communes qui comptent au moins un établissement scolaire sur leur territoire de relayer cette alerte auprès des chefs d'établissement et directeurs d'écoles et de leur demander de déclencher leur Plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ils pourront également déclencher leur Plan communal de sauvegarde s'ils en disposent.
- La DSDEN mettra en place une chaîne d'alerte téléphonique.
- Le rectorat testera la chaîne d'alerte par SMS.

En cas d'absence de réception d'une alerte externe, le chef d'établissement ou le directeur d'école prendra la décision de déclencher l'alerte interne (selon le dispositif prévu dans le PPMS « risques majeurs ») à 10h00.

La plage horaire de l'exercice est 10h – 11h. Sur ce créneau, les écoles/établissements pourront recevoir des messages de la mairie et/ou des services de l'éducation nationale et France Bleu Normandie diffusera des messages spécifiques sur l'exercice.

Dès la réception de l'alerte interne :

- Les membres de la cellule de crise se regrouperont et démarreront l'exercice cadre de gestion de crise ;
- Les enseignants proposeront aux élèves une séquence d'éducation aux risques majeurs.

Dans les pages suivantes, des propositions concrètes d'actions à mettre en œuvre permettront aux équipes d'école/établissement de s'entraîner à la gestion de crise.

Un contenu-type de séquence éducative est proposé aux enseignants.

L'exercice « cadre » de mise en œuvre de la cellule de crise

Sur la base d'un scénario d'accident de transport de matières dangereuses à proximité de l'école ou de l'établissement scolaire, différentes situations permettant de s'entraîner à la gestion de crise pourront être testées.

Actions à mettre en œuvre	Objectifs
Diffusion de l'alerte au sein de l'école/établissement	Faire connaître aux élèves et aux personnels le dispositif d'alerte interne
Activation de la cellule de crise : <ul style="list-style-type: none"> - Répartition des missions - Utilisation des différents outils à disposition de la cellule de crise (moyens de communication, annuaire de crise, fiches réflexes du PPMS...) 	S'entraîner à la mise en œuvre des outils de gestion de crise
Tenue d'une main courante	<ul style="list-style-type: none"> - Garder une trace du déroulement et de la temporalité de la mise en œuvre du PPMS (décisions prises, messages transmis, évènements...) - Préparer le retour d'expérience
Communication interne : <ul style="list-style-type: none"> - Demandes d'effectifs (effectifs globaux, répartition des effectifs par bâtiment) - Diffusion / remontée d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> - Tester les moyens de communication - Préparer la réponse de demande d'effectifs (sur sollicitation des autorités municipales ou académiques) - S'exercer à rédiger des messages d'information interne
Communication externe (réponse aux sollicitations des autorités municipales ou académiques, réponse aux appels des parents ou des journalistes)	<ul style="list-style-type: none"> - S'entraîner à adapter la réponse aux demandes des différents interlocuteurs - S'exercer à rédiger des messages d'information externe
Apports d'événements aggravants (situations – problèmes) → Voir les propositions d'événements aggravants dans le tableau ci-après	<ul style="list-style-type: none"> - S'adapter à l'évolution de la situation - Définir les actions à engager - S'exercer à rédiger des messages adaptés
Diffusion de la fin de l'alerte au sein de l'école/établissement	Faire connaître aux élèves et aux personnels le dispositif de fin d'alerte interne
Évaluation de l'exercice : <ul style="list-style-type: none"> - Débriefing - Retour d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les axes d'amélioration (organisation de la cellule de crise, outils à disposition...) - Adapter le PPMS au regard des éléments analysés (modification du dispositif, création de fiches réflexes...)

Propositions d'événements aggravants

Le tableau ci-après propose différentes situations – problèmes, dans l'objectif de confronter les équipes de l'école/établissement à l'imprévu et de trouver des réponses adaptées.

Les équipes de crise s'entraîneront à transcrire dans la main courante les actions engagées, à établir les listes des personnes/structures à prévenir, à rédiger les messages...

Chaque établissement ou école pourra choisir une(des) situation(s) à mettre en œuvre parmi les exemples proposés ou pourra imaginer d'autres événements à partir des pistes données.

Suggestion :

Les situations – problèmes peuvent être préalablement imprimées et placées dans une enveloppe. Le jour de l'exercice, il sera procédé à un tirage au sort.

Situations – problèmes	Pistes de réflexion
Un enseignant vous signale qu'un élève (nom, prénom) est incommodé par des émanations gazeuses	<ul style="list-style-type: none">– Vous vous renseignez pour savoir si l'élève est asthmatique– Vous rédigez un message de conseils à transmettre à l'enseignant– Vous rédigez un message à transmettre au SAMU, en cas d'aggravation de la situation– Qui prévenez-vous (en interne, à l'externe) ?
Le camion-citerne a explosé. Le souffle de l'explosion a engendré des bris de vitres dans 5 salles de classe.	<ul style="list-style-type: none">– Vous vous renseignez pour savoir s'il y a des blessés– Quelles consignes donnez-vous aux enseignants ?– Comment vérifiez-vous l'application de ces consignes ?– Qui prévenez-vous (en interne, à l'externe) ?– Quelles actions allez-vous mener en post-crise ?
Un parent inquiet vous appelle et souhaite venir chercher son enfant.	Quel message lui transmettez-vous pour le rassurer ?
Un journaliste vous appelle pour savoir s'il y a des personnes victimes/incommodées dans l'établissement et vous interroge sur les mesures prises.	Que lui répondez-vous ?
L'évènement se prolonge, la fin de l'alerte n'est pas encore annoncée et la fin de la demi-journée approche.	<ul style="list-style-type: none">– Quelle organisation mettez-vous en place pour cette gestion de crise hors temps scolaire (retour des élèves dans les familles, repas ...) ?– Comment prévenez-vous les familles ?

La séquence d'éducation aux risques majeurs

Au déclenchement de l'exercice « cadre » mené par la cellule de crise de l'école/établissement, les enseignants proposeront aux élèves une séquence éducative sur la prévention du risque d'accident de transport de matières dangereuses (risque TMD).

Pour bâtir cette séquence d'éducation aux risques majeurs, les enseignants pourront s'appuyer sur les données présentées dans le « cahier d'animation » et utiliser les outils proposés dans la liste de ressources pédagogiques et documentaires.

Contenu de la séquence éducative :

- Consignes « risque TMD » (présentation sous forme de vidéos ou de pictogrammes)
- Procédures mises en place dans l'établissement : présentation théorique (sur plan ou description) des zones de mise à l'abri de l'établissement et de l'organisation prévue
- Contenu des malles de première urgence (malles PPMS)
- Informations générales sur le risque TMD (typologie, conséquences d'un accident...), sur les moyens de prévention et de gestion de crise (dispositifs existants, services compétents...)



Liste de ressources pédagogiques et documentaires mise à la disposition des écoles et établissements scolaires dans l'espace collaboratif Magistère, en accompagnement de la circulaire académique « journée de mise en œuvre des PPMS risques majeurs du 16 février 2021 »

Textes de référence :

- Livre VII du code de la sécurité intérieure
- Circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 du Ministère de l'éducation nationale relative au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (BOEN n°44 du 26 novembre 2015)
- Note de service DGER/SDACE/N°2002-2037 du 15 avril 2002 relative aux risques majeurs (pour l'enseignement agricole)

Plaquettes publiées par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement :

<https://www.education.gouv.fr/l-observatoire-national-de-la-securite-et-de-l-accessibilite-des-etablissements-d-enseignement-89561>

- Les établissements d'enseignement face à l'évènement majeur (mise à jour septembre 2016)
- Les exercices de simulation des plans particuliers de mise en sûreté "risques majeurs" et "attentat-intrusion" (mise à jour mars 2017)
- Les exercices plans particuliers de mise en sûreté - simulation d'évènements aggravants dans l'établissement scolaire (décembre 2013)